

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 420

présenté par
M. Vignal

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« abolir la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« paupériser le sud de la France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi mettra fin à la corrida dont l'impact économique est pourtant majeur dans les départements et régions taurines.

L'organisation des corridas et des *ferias* représente plusieurs dizaines de millions de visiteurs chaque année dans les 60 communes taurines concernées, amenant un chiffre d'affaire de plus d'une centaine de millions d'euros pour les commerces locaux dont le modèle économique s'est construit et repose en grande partie sur cette dynamique saisonnière. Si les chiffres précis sont difficilement quantifiables, il est indéniable qu'interdire la corrida remettrait en question un modèle économique entier, enclenchant un processus de paupérisation des territoires concernés.

Cet amendement propose donc de remplacer le titre de la proposition de loi par un titre plus conforme aux effets réels qu'elle aura.